

Numéro 9 - 22 février 2021

Les travailleurs luttent pour des alternatives centrées sur l'humain

Les infirmières de l'Ontario s'opposent aux changements qui endommagent les services de soins à domicile et en milieu communautaire



- Le rôle des coordinatrices en soins infirmiers dans le système de santé de l'Ontario
- Changements antisociaux aux lois et règlements sur les soins de santé

À titre d'information

- Perte d'emplois record en Ontario
- Quelques données du rapport « Le marché du travail de l'Ontario en 2020 »

Les travailleurs luttent pour des alternatives centrées sur l'humain

Les infirmières de l'Ontario s'opposent aux changements qui endommagent les services de soins à domicile et en milieu communautaire

Le 17 février, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) a écrit à la vice-ministre et ministre de la Santé, Christine Elliott, au nom de 419 des 517 coordinatrices en soins infirmiers des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) du Centre-Est (la région de Durham,

le comté de Haliburton et la ville de Kawartha Lakes, le comté de Northumberland, la ville et le comté de Peterborough et de Scarborough), sur le sujet : « Protégeons les soins à domicile et en milieu communautaire — sauvons les emplois des coordinatrices en soins infirmiers. » L'AIIO représente 68 000 infirmières de l'Ontario et continue de sonner l'alarme au sujet des réglementations liées à la loi 175, *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adoptée en juillet dernier, qui compromet sérieusement la qualité de l'organisation et de la fourniture des soins dans les communautés locales.

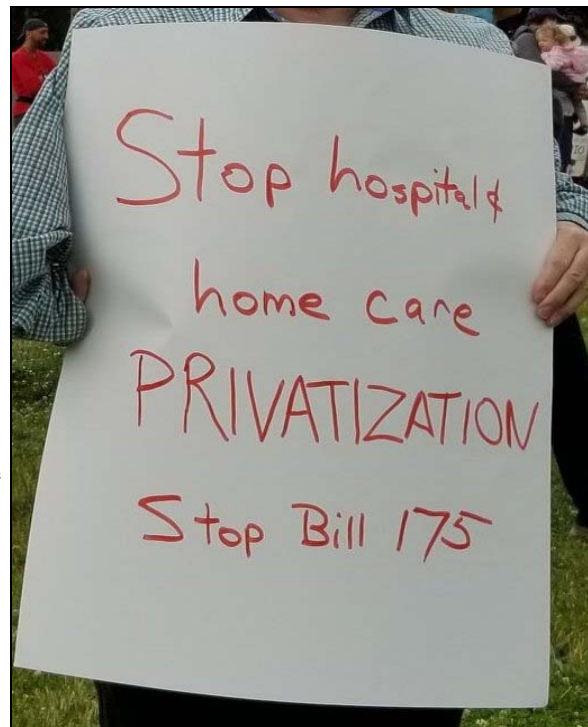


Actions de l'AIIO pour s'opposer aux attaques du gouvernement Ford contre les travailleurs de la santé, les 22 et 24 juillet 2020

Lorsqu'elle a présenté son mémoire au Comité permanent de l'Assemblée législative avant l'adoption du projet de loi 175, le 15 juin 2020, l'AIIO a soulevé de sérieuses préoccupations face à la législation et à ses règlements connexes. Une des plus pressantes concerne le rôle des coordinatrices en soins infirmiers, qui sont membres de l'AIIO, et si l'emploi de ces membres (y compris leur rémunération, leur régime de retraite et leur représentation syndicale) serait automatiquement transféré des RLSS aux nouvelles Équipes santé Ontario (ÉSO).

L'AIIO a aussi soulevé ses inquiétudes face au rôle des coordinatrices en soins infirmiers dans le nouveau système, demandant si l'intention du projet de loi était d'ouvrir la porte aux entrepreneurs privés de soins à domicile, leur permettant de gérer eux-mêmes les soins, et si certaines des coordinatrices en soins seraient exemptées de la nouvelle exigence voulant que les

évaluations des soins à domicile soient faites par un professionnel de la santé réglementé (certaines coordinatrices en soins infirmiers, par exemple, sont des travailleuses sociales, une profession qui n'est pas réglementée par la *Loi des professions de la santé réglementées*). Certains règlements touchent aux « tâches de la coordination en soins infirmiers » sans même utiliser le terme « coordonnatrice en soins infirmiers », et on y affirme que les fournisseurs de services de santé seraient responsables de la coordination des soins infirmiers « et auraient la flexibilité d'assigner des tâches de coordination en soins infirmiers à des pourvoyeurs contractuels ou, d'un commun accord, à des organisations partenaires. »



Voici quelques extraits de la lettre de l'AIIO adressée le 17 février à la ministre Elliott :

« En raison du rôle crucial que jouent les coordinatrices en soins infirmiers dans la réduction du surpeuplement des hôpitaux et pour assurer des soins dans la dignité et de qualité pour les clients à domicile et en milieu communautaire, nous vous demandons instamment de changer les règlements prévus dans la loi 175 pour veiller à ce qu'ils ne menacent pas nos emplois de coordinatrices en soins infirmiers. [...]

« Les règlements liés à la loi 175 mettent en danger les emplois des coordinatrices en soins infirmiers en laissant entendre que nos emplois seront soit complètement éliminés, tels qu'ils existent présentement, ou privatisés par des entrepreneurs de services de la santé pour le profit. Le fait de muter nos emplois vers des compagnies de soins à domicile pour le profit mènerait à une baisse de salaires et une détérioration des conditions de travail, alors que les marges de profit des compagnies augmenteraient. Il en ressort aussi un conflit d'intérêt flagrant si la compagnie fournissant les soins est aussi responsable de déterminer la quantité de soins approuvée. Si ce transfert va de l'avant, il risque de provoquer une importante crise de rétention dans les rangs des coordinatrices, alors que nos collègues chercheront à préserver leurs salaires et leurs conditions de travail en allant vers les hôpitaux ou les autres emplois dans le secteur public. Personne ne peut se permettre cela, encore moins les clients qui comptent sur notre calibre et notre expérience en tant que coordinatrices en soins infirmiers. [...]

« Nous vous demandons d'amender les dispositions des règlements liés à la loi 175 afin de garantir la protection des emplois des coordinatrices en soins infirmiers et la continuité des soins vitaux pour les clients. »

Le rôle des coordinatrices en soins infirmiers dans le système de santé de l'Ontario

L'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario décrit le rôle des coordinatrices en soins infirmiers dans sa lettre du 17 février à la vice-première ministre et ministre de la Santé Christine Elliott.

« Les coordinatrices en soins infirmiers mettent les patients et leurs familles en communication avec les soins de santé qui leur conviennent dans un système complexe. Ces infirmières et professionnelles de la santé offrent un unique point de contact permettant aux patients d'obtenir des soins actifs, chroniques, de santé mentale, de réhabilitation, de suivis et de soins de fin de vie/palliatifs à domicile. Un processus d'évaluation détaillée et en présentiel sert à développer un plan de soins global et personnalisé axé sur le patient, prenant en compte l'apport des individus et de leurs familles. On offre aussi de l'aide à trouver un médecin de famille, des ressources pour les patients et les aides-soignants, et des soins dans les écoles et les communautés telles que des milieux d'aide à la vie autonome. Les coordinatrices en soins infirmiers déterminent l'éligibilité des demandes, gèrent les listes d'attente et les admissions aux résidences de soins de longue durée. En plus d'aider les patients et les familles, les coordinatrices en soins infirmiers du RLISS veillent à l'attribution, la reddition de comptes et l'intégrité de notre système de soins à domicile — exigeant les plus hautes normes des pourvoyeurs de service. Dans les moments les plus difficiles, les familles, les patients et les communautés ont compté sur les coordinatrices en soins infirmiers pour alléger les visites à l'urgence d'hôpitaux surpeuplés et pour réévaluer de manière continue les besoins du patient, tout en travaillant avec des ressources limitées et un engagement à aider les patients à gérer leurs soins de santé à domicile. »

Changements antisociaux aux lois et règlements sur les soins de santé



Les défenseurs du système de santé public en Ontario font remarquer que les lois adoptées en 2019 et 2020 font des changements significatifs à la façon dont les services de santé à domicile et en milieu communautaire sont organisés et livrés, qui causent de sérieux problèmes à la fourniture des soins aux malades et aux aînés. Ces changements ont un certain nombre de conséquences qui sont destructrices pour le système de santé public, notamment le manque de normalisation dans toute la province, la déréglementation, la fragmentation et la perte d'uniformité des services et une privatisation accrue. Par exemple, les équipes Santé Ontario (ÉSO) et les fournisseurs de services de santé (FSS) comprennent des organisations à but lucratif et sans but lucratif, y compris les agences privées de soins à domicile, ce qui crée un conflit d'intérêts où les organisations qui prennent des décisions sur la coordination et la prestation des services soumissionnent également pour des contrats pour fournir ces services.

La loi 175 de l'Ontario, *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a été présentée à l'Assemblée législative de l'Ontario le 25 février 2020 et a reçu la sanction royale le 8 juillet 2020.

Cette loi suit et complète deux lois adoptées en 2019 qui faisaient partie d'une restructuration majeure du système de soins de santé au service des intérêts privés. La *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population* et la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés (LSI)* ont mené à la création d'une nouvelle agence, Santé Ontario, qui est responsable de la gestion des services de santé de toute la province, y compris l'élimination des régies régionales de la santé, les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), ainsi que d'autres organismes dont Action Cancer Ontario et CyberSanté Ontario.

La Loi a également créé un nouveau modèle de soins, une équipe Santé Ontario, dont le ministère de la Santé dit que l'objectif est de « fournir une nouvelle façon d'organiser et de prodiguer des soins qui sont mieux interconnectés pour les patients dans leur communauté locale. Grâce aux équipes Santé Ontario, les fournisseurs de soins de santé (dont les hôpitaux, les médecins et les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire) travailleront en tant qu'équipes coordonnées — peu importe l'endroit où ils offrent leurs soins. Les équipes Santé Ontario sont des groupes de fournisseurs et d'organisations de soins de santé qui, à maturité, seront cliniquement et

financièrement responsables d'offrir un continuum de soins complet et coordonné à une population géographique déterminée ». La transition des RLISS vers les ÉSO est en cours et les services de soins de santé sont actuellement gérés au niveau régional par un mélange des deux. Le fonctionnement de Santé Ontario est régi par un conseil d'administration, dont bon nombre des membres sont des dirigeants actuels ou passés, par exemple, de TD Bank, Invesco Canada, Brookfield Asset Management, GE Canada, l'institut C.D. Howe et autres[1].

La loi 175 a abrogé la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* et a déplacé les soins à domicile et les soins communautaires vers les LSI, et rend les ÉSO et les autres fournisseurs de services de santé (FSS) responsables de coordonner et de fournir ces services. Un autre résultat est qu'une grande partie de ce qui était inclus dans la législation précédente a été déplacée vers des règlements et des politiques, y compris la définition des services de soins communautaires, les cadres des soins, l'admissibilité aux services, une version mise à jour de la Déclaration des droits et les exigences pour le traitement des plaintes. Contrairement aux modifications de la législation, qui nécessitent des décisions de la législature, les modifications des politiques et des règlements peuvent être apportées par le Cabinet, sans consultation ni examen du public.

Donner carte blanche aux ministères pour privatiser en introduisant des règlements qui vont à l'encontre de l'intérêt public est une forme de légalisation de l'impunité que les travailleurs de la santé n'acceptent pas.

Notes

1. [Directeurs du conseil d'administration de Santé Ontario, site Web de Santé Ontario](#)

(Photos : FO, OFL)



À titre d'information

Perte d'emplois record en Ontario

Le 18 février, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario a publié le rapport « Le marché du travail de l'Ontario en 2020 ». Le rapport fournit des données détaillées sur la situation de l'emploi de l'Ontario pour l'année 2020. Les données sont alarmantes. Pendant l'année, 355 300 emplois ont été perdus, ce qui constitue la plus grande perte d'emplois de l'histoire de la province. En plus, 342 690 travailleurs n'ont presque pas travaillé et 67 350 autres ont travaillé moins de la moitié de leurs heures habituelles. En tout, 765 340 travailleurs, soit environ un travailleur sur cinq, ont été affectés par le recul de l'emploi. C'est un nombre très élevé et les conséquences sont dévastatrices, notamment avec la perte de revenu, l'anxiété, les problèmes de santé mentale de toutes sortes, les problèmes familiaux, sans parler des dommages accrus qui sont causés à l'économie.



Alors que ces données sont utiles car elles permettent de mesurer l'étendue de la dévastation, le

rapport attribue les pertes d'emplois à la pandémie uniquement, en particulier aux mesures de confinement qui ont été décrétées par le gouvernement dans différents secteurs de l'économie, lesquelles ont atteint un sommet au printemps. Après un assouplissement des restrictions pendant l'été, la deuxième vague de la pandémie a amené de nouvelles restrictions plus tard dans l'année qui ont été maintenues jusqu'à la fin de 2020. Le rapport n'examine pas le phénomène des fermetures et de l'impact des fermetures que les compagnies comme les transporteurs aériens ont décrétées parce que leurs profits se sont effondrés pendant la pandémie. Essentiellement, le point de vue qui est présenté est que l'effondrement de l'économie est inévitable à cause de la pandémie.

C'est précisément ce que les travailleurs ne peuvent pas accepter. Ce résultat n'a rien d'inévitable. Il se produit parce que notre économie socialisée est organisée pour garantir les profits d'intérêts privés étroits qui contrôlent et possèdent l'économie et parce que ceux qui sont en position d'autorité imposent cet objectif et affirment qu'il n'y a pas d'autre façon d'organiser l'économie. Les décisions de fermer les entreprises ou de les rouvrir sans prendre les mesures de sécurité nécessaires sont motivées par cet objectif étroit, peu importe le coût pour le peuple.



Les travailleurs mettent de l'avant des alternatives centrées sur l'humain qui seraient bénéfiques à la santé et à la sécurité de tous et à l'économie, mais ils sont bloqués parce qu'ils ne contrôlent pas l'ordre du jour de la société et n'ont pas le pouvoir décisionnel entre leurs mains. Dans un communiqué de presse récent, le SCFP-Ontario (Syndicat canadien de la fonction publique) affirme que l'augmentation des investissements dans les services publics fournirait de l'emploi productif dont on a grandement besoin dans les conditions actuelles. Il soulève, par exemple, que des milliers de préposés aux services au soutien de la personne sont nécessaires dans le secteur des soins de longue durée, que des milliers de préposés au traçage pour les unités de santé publique le sont aussi et qu'on a également besoin de plus de travailleurs de l'éducation pour restructurer les écoles afin d'en assurer la sécurité.

Au lieu d'être réduit, le transport en commun devrait être augmenté, avec plus d'autobus et de trains transportant moins de passagers par unité de service, avec un nettoyage constant et en mobilisant plus de travailleurs pour informer les passagers sur la façon d'utiliser les services en toute sécurité.

Les travailleurs demandent que le secteur de l'agro-alimentaire, de la construction et d'autres secteurs soient réorganisés pour assurer des conditions sécuritaires, respectant la distanciation physique et les autres mesures de sécurité et mobilisant des travailleurs pour garantir un fonctionnement sécuritaire du secteur. La discussion est à peine entamée que l'objectif de garantir les profits des entreprises est soulevé comme un obstacle aux propositions des travailleurs qui sont rejetées avec l'argument que les compagnies vont devoir fermer leurs entreprises si leurs coûts augmentent.

La première chose que font les travailleurs dans cette situation est de rejeter le chantage selon lequel, s'ils insistent pour que leurs droits soient reconnus, il n'y aura plus d'emplois. Une économie qui repose sur les alternatives centrées sur l'humain est non seulement nécessaire mais possible et la voix des travailleurs est essentielle pour qu'elle devienne une réalité.



Quelques données du rapport « Le marché du travail de l'Ontario en 2020 »

Selon le rapport du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, l'emploi dans la province a chuté de 355 300 (ou -4,8 %) en 2020, un record dans l'histoire de la province. En plus des pertes d'emplois, 342 690 Ontariens n'ont presque pas travaillé, et 67 350 autres ont travaillé moins de la moitié de leurs heures habituelles. En tout, 765 340 travailleurs ont été affectés par le recul de l'emploi.

Le Bureau attribue essentiellement les pertes d'emplois à la pandémie de la COVID-19 en soi, surtout aux mesures de confinement initiales prises au printemps 2020. Selon le rapport, 2,1 millions de travailleurs ont été affectés par le recul de l'emploi en mai, leur nombre a diminué rapidement avec l'assouplissement des restrictions pendant l'été et a augmenté une nouvelle fois avec les restrictions ciblées qui ont été décrétées plus tard dans l'année.

Le taux de chômage dans la province pour l'année 2020 a augmenté à 9,6 %, son taux le plus élevé depuis 1993. Le rapport reconnaît que le taux de chômage réel est beaucoup plus élevé alors que l'année a connu une forte augmentation du nombre de personnes qui n'ont pas cherché un emploi bien qu'ils en désiraient un et n'ont donc pas été classés comme des chômeurs. Le rapport estime qu'un travailleur ontarien sur cinq était soit officiellement un chômeur, ou n'a pas cherché d'emploi même s'il en désirait un ou a travaillé moins d'heures qu'il ne l'aurait voulu.

L'emploi des jeunes en Ontario (15 à 24 ans) a diminué de 156 900 (soit -15,5 %) en 2020, ce qui représente plus de quatre emplois sur dix perdus dans la province, portant l'emploi des jeunes à un niveau jamais vu depuis 1999. Avec ces fortes pertes d'emplois, le taux de chômage des jeunes a atteint 22,0 %, le plus haut niveau jamais enregistré.

En 2020, l'emploi au sein du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans) a chuté de 175 200 (soit -3,7 %) en Ontario, la plus forte contraction jamais enregistrée.

Les femmes travailleuses ont subi plus de pertes d'emplois que les hommes (-202 600 ou -5,8 % comparativement à -152 600 ou -3,9 %).

L'emploi chez les immigrants appartenant au principal groupe d'âge actif qui comptent pour plus du tiers de l'emploi total dans ce groupe d'âge, a diminué de 6,6 %, soit près de trois fois le taux enregistré chez les personnes nées au Canada (-2,3 %). Le taux de chômage a augmenté plus fortement chez les immigrants récents (11,1 %) et les immigrants de longue date (8,4 %) que chez les personnes nées au Canada (6,7 %).

Les travailleurs ontariens engagés dans des emplois à bas salaire ont connu une baisse d'emplois de 27,0 %, comparativement aux emplois dans les autres catégories de salaire qui ont augmenté de 1,4 %.

Le secteur des services (-298 800, soit -5,1 %) a connu des pertes d'emplois plus importantes en 2020 que le secteur de la production des biens (-56 600, soit -3,9 %).

Dans le secteur des services, certaines des pertes d'emplois les plus importantes se sont concentrées dans les services d'hébergement et de restauration (-110 700, soit -24,7 %), du commerce de détail (-47 000, soit -5,6 %), et du transport et de l'entreposage (-38 200, soit -9,7 %). Les soins de santé et l'assistance sociale ont connu une perte de 30 500 emplois (-3,3 %) alors que les services de l'enseignement ont subi une perte de 25 000 emplois (-4,5 %). Presque tous les secteurs de la production de biens (agriculture, ressources naturelles, services publics, construction et secteur manufacturier) ont perdu des emplois en 2020. Les plus fortes pertes ont été enregistrées dans le

secteur de la construction (-25 200, soit -4,7 %) et dans le secteur manufacturier (-24 000, soit -3,2 %).

Toutes les provinces ont affiché une forte baisse de l'emploi sur une base annuelle moyenne. L'Ontario (-4,8 %) a enregistré le quatrième taux de perte d'emplois le plus élevé, à égalité avec le Québec, derrière la Colombie-Britannique (-6,6 %), l'Alberta (-6,6 %), Terre-Neuve-et-Labrador (-5,7 %).

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca